



Cagnotte, le 03 mars 2025

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Monsieur Philippe Corrège
Commissaire enquêteur
Mairie
40250 Souprosse

Transmission électronique : pref-amenagement@landes.gouv.fr

Objet : Enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et d'instauration des périmètres de protection et autorisation de dériver les eaux et d'utiliser l'eau produite en vue de la consommation humaine concernant le forage de Titon à Souprosse.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Comme vous le savez la SEPANSO a eu l'occasion de se prononcer en CODERST (réunion du 11 mai 2023) sur ce dossier lors de la présentation de demande d'autorisation temporaire du SYDEC.

Avant cette réunion à laquelle je ne pouvais assister, j'avais transmis à Monsieur Daniel Fermon, secrétaire général de la préfectures nos observations (Madame Marie Marie-Claire Dupouy pour les Amis de la Terre 40 et pour la SEPANSO :

- *Puisque l'ARS estime l'eau « potable » Pourquoi une autorisation « temporaire » ? est-ce pour favoriser les forages agricoles en quantité de ressource ?*

- *Dans l'AP :*

P°9/29 : l'aquifère envisagé contient une nappe CAPTIVE, or des forages agricoles captent la même source que TITON, inadmissible !

La coupe montre que l'aquifère visé est surmonté de 36m d'argiles + 24 m de sables argileux jusqu'à la surface, ce qui permet une bonne protection contre les infiltrations depuis la surface, à condition que les déplacements latéraux d'eau au sein de l'aquifère venant des forages agricoles ne polluent pas cette eau.

P° 15/29 et suivantes. : pesticides - → pourquoi sites LPL Mt de Marsan ? site LPL Lagor, site LPL Tarbes ? qu'est-ce que ces analyses apprennent sur l'eau de Souprosse ?

Conclusion = bizarroïde !

Monsieur Clet qui représentait les associations de protection de la nature ce jour-là avait émis un avis défavorable. Les autres membres avaient validé le projet d'arrêté.

Le dossier présenté aujourd'hui montre toujours un périmère de protection restreint alors que divers retours d'expérience, en particulier dans les Lande, invitent à protéger les aires d'alimentation de captage :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/aires-dalimentation-de-captage/>

.../...

Si l'on objecte qu'il s'agit d'une nappe captive, la SEPANSO attire votre attention sur le fait que la SEPANSO a sollicité les autorités pour qu'un « SAGE nappes profondes » soit instauré dans le sud de l'Aquitaine, à l'instar de celui qui a été validé en Gironde en 2013 pour protéger précisément la ressource en eau des nappes du Miocène.

Ce dossier avance trop lentement à notre goût même si la demande de reconnaissance EPTB souterrain du syndicat mixte Institution Adour en vertu de l'article R. 213-49 du code de l'environnement a été enregistrée en juillet 2024. Le périmètre a été validé... Nous assistons à des sollicitations des aquifères captifs de Gascogne, mais nous attendons toujours de véritables protections pour ceux-ci d'autant plus que le principe pollueur-payeur n'a encore pas été appliqué.

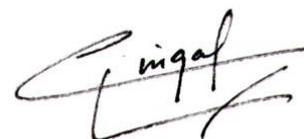
Le dossier de la présente enquête publique semble en être un nouvel exemple.

La réunion organisée le 23 janvier 2025 au Conseil départemental des Landes laisse espérer la constitution de la commission locale de l'eau de ce SAGE et surtout la réalisation d'un état des lieux que nous appelons de nos vœux depuis si longtemps.

Conclusion :

La SEPANSO espère que vous recommanderez un examen approfondi des risques de pollution de cet aquifère captif si utile pour fournir de l'eau potable aux habitants du secteur. La SEPANSO rappelle que les autorités avaient affirmé que le forage d'Orist ne risquait pas d'être pollué, de même ceux de Pulo le Plan, de Saint-Gein... Nous aurions aimé nous tromper, hélas nos lanceurs d'alerte avaient raison !

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>

P.S. On voit des demandes de forage agricoles pour des productions de légumes bio